



Environnement
Canada

Section des évaluations
environnementales

Environment
Canada

Environmental Assessment
Section

Sainte-Foy, 13 octobre 2006

Monsieur Dominic Cliche
Agence canadienne d'évaluation environnementale
160 Elgin, 22e étage
Ottawa Ontario K1A 0H3

Votre réf.

Notre réf.
4191-15-B81

Objet : Projet Rabaska – Implantation d'un terminal méthanier et des infrastructures connexes à Lévis-Beaumont

Monsieur,

Nous avons examiné les réponses du promoteur aux questions et commentaires que nous avons formulés le 27 juin dernier. Nous sommes d'avis que les réponses CA-039s2 et CA-040s2 restent toujours incomplètes ou insatisfaisantes.

Le promoteur fournit des renseignements intéressants en réponse à la question CA-039s2, cependant il mentionne qu'une analyse approfondie des résultats et des inventaires sont prévus à l'automne pour fournir des précisions concernant la diversité et la richesse relative des différents secteurs étudiés. Nous attendrons ces renseignements supplémentaires avant de poursuivre notre analyse des effets environnementaux sur l'avifaune.

➤ Fournir l'analyse approfondie des résultats et les résultats des inventaires prévus à l'automne 2006

Les mesures d'atténuation présentées par le promoteur dans sa réponse CA-040s2 pour réduire les impacts sur les oiseaux migrateurs ainsi que la plantation et l'ensemencement de végétaux indigènes sélectionnés en fonction de leurs qualités pour la nidification, l'abri et l'alimentation des oiseaux, réduiront assurément les impacts négatifs sur les oiseaux et leurs habitats.

Le promoteur devra néanmoins se conformer au Règlement sur les oiseaux migrateurs et notamment l'article 6 qui précise qu'il est interdit de déranger, de détruire ou de prendre un nid, un abri à nid ou un oeuf d'un oiseau migrateur à moins d'être titulaire d'un permis délivré à cette fin. Un permis ne peut être émis qu'aux fins prévues au Règlement, par exemple à des fins de recherche ou d'éducation. Nous croyons que la mesure la plus efficace pour se conformer à ce règlement serait d'éviter la période de nidification des oiseaux migrateurs lors des travaux de déboisement.

En terminant, nous sommes d'avis que ces renseignements additionnels sont nécessaires pour la poursuite de l'évaluation environnementale de ce projet.

Veuillez agréer Monsieur Cliche, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Original signé par :

 Louis Breton, analyste

c.c. Marc Provencher (Environnement Canada)



1141, route de l'Église 8^e étage, C.P. 10100 Sainte-Foy, Québec, G1V 4H5
Tél. : (418) 648-4857 Téléc. : (418) 649-6030 Louis.Breton@ec.gc.ca